



République Fra

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le **09 NOV. 2023**

ID : 091-219104254-20231102-ARRETE2023204-AR

## VILLE DE MONTLHÉRY

### ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT L'ACCES DES VEHICULES A LA PARCELLE AM 159 AU 84 RUE DU DOCTEUR OGE N°2023-204

*L'an deux mille vingt trois  
Le deux novembre*

Le Maire de **MONTLHÉRY**,

- ◆ Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- ◆ Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,
- ◆ Considérant que depuis l'installation de plusieurs familles d'origine roumaine sur la parcelle cadastrée en zone Agricole, section AM, parcelle 159, située au 84 rue du docteur Ogé, de nombreux véhicules entrent et sortent de ce terrain agricole,
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de protéger et d'assurer la sécurité des piétons circulant sur le trottoir de la rue du docteur Ogé,
- ◆ Considérant que l'accès au terrain sis 84 rue du docteur Ogé n'est pas carrossable et se situe en plein virage de ladite rue,
- ◆ Considérant le danger présenté par le franchissement de la ligne continue implantée au droit du 84 rue du docteur Ogé par les usagers de la parcelle cadastrée en zone Agricole section AM, parcelle 159.

#### **ARRETE**

**Article 1 :** L'accès des véhicules à la parcelle cadastrée en zone Agricole section AM, parcelle 159 sise 84 rue du docteur Ogé est interdit.

**A compter de ce jour et pour une durée de 6 mois**

**Article 2:** Sous 48 heures après affichage et publicité du présent arrêté, aucun véhicule ne devra être présent sur la parcelle 159.

**Article 3:** La mise en place, l'entretien de la signalisation et l'affichage du présent arrêté sont à la charge de la commune.

**Article 4:** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des Procès-Verbaux et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

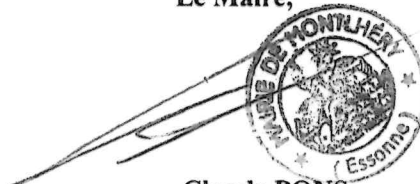
- ◆ Monsieur le Préfet d'Essonne,
- ◆ Monsieur le Commissaire, chef de la circonscription d'agglomération de Sainte Geneviève des Bois,
- ◆ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

et pour information à :

- ◆ Monsieur le Chef du Centre de Secours de Montlhéry,
- ◆ Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Arpajon,
- ◆ Monsieur Thierry LE BOUDEC, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité,
- ◆ Monsieur Jacques GAUCHET, Adjoint au Maire délégué en matière d'urbanisme et équipements public,
- ◆ Monsieur Philippe RODARI, Directeur des Services Techniques,
- ◆ Monsieur Pascal JEAN, Responsable du Centre Technique Municipal,
- ◆ Service Communication de la Ville de Montlhéry,
- ◆ Monsieur Florian EHRLICH service mobilité Paris-Saclay.

Fait en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus,

**Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Claude PONS". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem of a landscape with a tree and a building, surrounded by the text "VILLE DE MONTLHERY" at the top and "Essonne" at the bottom. There are small stars on either side of the emblem.

**Claude PONS**